



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

Service Affaire Juridiques et

Patrimoine

DFCPAJI_D2025_0285

Convention précisant les modalités de
réalisation des travaux de levée de
réserves

Application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n°DCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant que par délégation de pouvoir qui lui a été consentie par le Conseil Municipal, Madame le Maire est habilitée à prendre toute décision concernant la conclusion et la révision (y compris la résiliation) du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans.

Considérant que le 28 août 2025, le Groupe Scolaire Jacques Chirac a été livré à la Ville en vue de son ouverture le 1^{er} septembre 2025,

Considérant que lors de la réception du Groupe Scolaire, des réserves ont été formulées sur les travaux réalisés,

DECIDONS

Article 1er : De signer une convention, et les avenants de prolongation éventuels, relatifs aux modalités de réalisation des travaux de levée de réserves au sein du Groupe Scolaire Jacques Chirac sis 3 Place de la Bourgogne à Tourcoing pour avec la Société d'Economie Mixte Ville Renouvelée, dont le siège est situé 75 rue de Tournai à Tourcoing (59200), immatriculée au Registre du commerce et des Sociétés de Lille Métropole sous le numéro 318 697 208, représenté par Monsieur Jean-Luc BLAZY en sa qualité de Directeur pôle Construction.

Article 2 : La présente convention est consentie à compter du 15 septembre 2025 et ce, jusqu'au 10 novembre 2025. Toute prolongation éventuelle de la présente convention aux fins de permettre la réalisation des travaux de levée de réserve fera l'objet d'une acceptation expresse entre les Parties qui prendra la forme d'un avenant.

Article 3 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication. Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la notification de ladite décision. Le Tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr. »

A Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **14 OCT. 2025**

**Pour le Maire et par délégation
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint au Maire**



Accusé Réception en Préfecture le : **14 OCT. 2025**

Publié sur le site de la Ville le : **14 OCT. 2025**

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2025_285 avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 14/10/2025

Objet : Convention - travaux de levée de réserves - GSJS

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 14/10/2025 Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DF CPAJI_D2025_0285 - Convention - travaux de lev_e de r_serves - GSJS.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20251014-DAJI_D2025_285-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 14/10/2025

